

**COMMUNE DE SCHAERBEEK**  
**Urbanisme et Environnement**  
Madame C. JODOGNE  
Bourgmestre f. f.  
Place Colignon  
1030 SCHAERBEEK

V/Réf. : 2011/387=154/253  
N/Réf. : AVL/ah/SBK-2.110/s509  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame la Bourgmestre,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Jospahat, 253. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation d'une enseigne.

*Correspondant : Mme Michelle Coupez.*

Suite à votre courrier du 10 octobre 2011 sous référence, réceptionné le 14 octobre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 19 octobre 2011.

Le dossier concerne un immeuble récent construit dans la zone de protection de l'ensemble scolaire de la Ruche, dû à l'architecte Henri Jacobs. La demande concerne la pose d'une enseigne perpendiculaire à la rue pour marquer la présence d'un horéca.

La Commission n'a pas traité la demande dans le détail ***car elle constate que les travaux proposés n'auront que peu d'impact sur le bien classé situé à proximité.*** Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial. Dans ce cadre, le bien étant situé à proximité immédiate de l'école classée, la CRMS demande le respect strict des réglementations urbanistiques en vigueur. La hauteur du dispositif devra donc être ramenée à 1,50 m et sa superficie ne pourra excéder 1 m<sup>2</sup> (cf. RRU titre VI, article 37, 4° et 6°).

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY